

Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau

COMPTE RENDU

PORT-STE-FOY, SALLE MARC AMANIEUX, **12 juillet 2017**

Ordre du jour:

- Point n°1. Domaine Public Fluvial : Présentation de l'action d'EPIDOR
- Point n°2. Navigation sur la Dordogne : Présentation historique et pratiques actuelles
- Point n°3. Outil SAGE: Retour d'expérience sur les possibilités offertes par les SAGE
- Point n°4. Elaboration de l'état initial : Présentation de la méthode de travail pour avis
- Point n°5. Actualités

Etaient présents (8 membres):

Collège des collectivités (3 membres présents) :

M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

M. Lionel FREL, Vice-Président de la CLE, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine

M. Jean GALAND, Vice-Président de la CLE, Conseiller départemental de la Gironde

Collège de l'Etat

(2 membres présents ou représentés):

M. Philippe FAUCHET, représentant la Préfète de la Dordogne

M. Benoît WIBAUX, représentant l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Collège des usagers (3 membres présents ou représentés) :

M. Georges BARBEROLLE, représentant l'association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

M. Jean Marc GAROT, représentant la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Dordogne

M. Bernard MAS, Représentant Electricité de France

Excusés

M. Frédéric DELMARES, Représentant de l'établissement public territorial de bassin EPIDOR

M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de la Gironde

M. Michel MILLAIRE, Maire de Les-Billaux

M. Jean-Claude MAILLAT, Représentant du syndicat mixte rivière vallées et patrimoine en bergeracois

Assistaient également à la réunion :

Mme Anne CHUNIAUD, DDT 24 M. Frédéric EHRHARDT, EPIDOR Mme Mélanie OZENNE, EPIDOR M. Roland THIELEKE, EPIDOR

M. Stéphane WAGNER, Conseil Départemental de la Dordogne



Introduction

M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, remercie les participants pour leur présence à cette première réunion du Bureau de la CLE. Il excuse l'absence de Mme Christine GUERIN, animatrice du SAGE, et informe que Mme Mélanie OZENNE, chargée de mission sur la Basse Dordogne, assurera l'intérim pour cette réunion.

Concernant l'ordre du jour, il a souhaité que l'on puisse présenter et informer plus particulièrement les membres du Bureau sur deux sujets techniques :

- L'action menée sur le Domaine Public Fluvial en raison de l'importance de celui-ci sur le territoire du SAGE;
- Les enjeux en matière de navigation en raison des nombreuses interrogations locales.
 Il s'agit d'un usage important qui mobilise de nombreux acteurs.

Au sujet de l'outil SAGE en lui-même, il indique que seront présentés quelques retours d'expériences ponctuels menés par d'autres SAGE. Il estime qu'il sera nécessaire de créer de l'initiative et de ne pas se mettre d'ores et déjà des « freins » dans les réflexions qui seront menées et être ouvert. Il sera toujours temps de cadrer par la suite. La méthode et le calendrier seront ensuite proposés aux membres du Bureau.

Vis-à-vis de l'animation du SAGE, il souhaite que l'on puisse trouver une méthode de travail afin de créer du lien et des habitudes de travail entre les membres du Bureau. Peut-être en imaginant un outil de communication adapté, tel qu'un site internet dédié au SAGE, etc. Il insiste sur la nécessité de créer de la communication entre les membres du Bureau. Il désire qu'au regard de l'étendue du territoire et des problématiques diverses, qu'il y ait un travail de fond réalisé en amont par le bureau afin d'engager les discussions et les débats. Chaque membre peut être intéressé par des problématiques particulières et contribuer aux réflexions. Il pense par exemple à la viticulture sur la partie aval. Il propose un tour de table afin que les membres du Bureau puissent s'exprimer sur la méthode à mettre en place et sur les problématiques qui sont les plus importantes pour eux.

M. Bernard MAS, EDF, demande si cela concerne le Bureau ou de manière plus large, la CLE.

M. Serge FOURCAUD répond que des commissions territoriales seront proposées par la suite afin de travailler à l'échelle de la CLE, et même de manière plus étendue. Sa question ici concerne le Bureau, qu'il souhaite actif dans l'élaboration du SAGE et dans l'appropriation des problématiques. La CLE est un organe délibérant composé d'un nombre important de membres (40 membres) et il est important que les membres du Bureau puissent créer du lien entre eux. L'idée étant également, en mettant en œuvre une méthode de travail et de communication adaptée et d'appropriation technique au sein du Bureau, d'éviter les blocages et les débats stériles.

M. Jean GALAND, Vice-Président de la CLE, confirme et précise que le Bureau doit être aussi un organe de réflexions et de décisions qui doit se baser sur des constats objectifs afin de préparer les CLE.

M. Benoît WIBAUX, Agence de l'Eau Adour Garonne, précise que souvent le traitement des questions agricoles dans les SAGE est délicat et nécessite un soin particulier dans la négociation. Il ne suit pas directement ce SAGE et demande si le Bureau est au complet ce jour.

Mme Mélanie OZENNE, EPIDOR, répond que sont absents les représentants agricoles, l'Agence Française de la Biodiversité et quatre représentants des collectivités territoriales.

M. Benoît WIBAUX estime que les sujets forts du territoire concernent :

- L'enjeu « usages touristiques », même s'il concerne l'agence de l'eau de plus loin, car il s'agit d'un sujet central relatif à de nombreux usages;
- L'enjeu « poissons migrateurs » à mettre en lien avec la nécessité d'améliorer la franchissabilité des grands barrages du Bergeracois.

Sur l'aspect communication, l'échange d'information par mails, ni trop, ni trop peu, peut être une bonne méthode expérimentée à l'amont du bassin pour rendre notamment des avis. Cela permet une certaine souplesse et est efficace pour se tenir informé les uns des autres.

M. Serge FOURCAUD informe que Christine GUERIN a travaillé sur la constitution d'un groupe de travail technique de façon à ce que l'ensemble des institutions soit informé d'un certain nombre d'éléments sur les dossiers en cours. En ce qui concerne les enjeux agricoles, il rappelle que les représentants ont exprimé leur souhait que soit créée une commission ad'hoc à la dernière CLE. Il ne pense pas que cela soit pertinent. En revanche, il souligne qu'il est important d'entendre la profession et propose, si nécessaire, la



mise en place d'un groupe de travail thématique informel et de bien prendre en compte cet usage dans les futures commissions thématiques.

Il poursuit en informant qu'il sera proposé aux membres du Bureau la mise en place de trois commissions thématiques territoriales (cf. Point n° 4):

- Qualité des eaux ;
- Quantité des eaux ;
- Milieux naturels.

Il sera nécessaire de trouver du lien entre les commissions et de traiter certaines thématiques de façon transversales.

M. Bernard MAS estime que l'échange d'informations ou les demandes d'avis par mails contribuent de manière positive à créer du lien et de l'échange. Il s'agit d'une méthode réactive, même si cela demande du travail à la structure porteuse.

M. Serge FOURCAUD suggère également la possibilité de mettre en place un forum interne.

M. Jean GALAND souligne que la méthode devra permettre de ne pas avancer seul.

M. Stéphane WAGNER, Département de la Dordogne, suggère aussi l'outil « extranet » avec un accès réservé sur le site internet pour les membres du Bureau, permettant notamment de déposer des documents qui peuvent être trop lourds pour les envois par mail. Afin d'être réactifs, les membres du bureau pourraient être informés par mail de la mise en ligne de documents. Lorsque cela est possible, il souhaiterait également disposer des documents en amont des réunions afin de pouvoir partager les éléments techniques avec l'ensemble des services du Département concernés par les différents sujets. Cela permettrait de regrouper les différentes remarques pour rendre les choses plus concrètes en réunion.

M. Jean-Marc GAROT, Fédération de pêche de la Dordogne, confirme l'importance de disposer d'un certain délai en amont des réunions

M. Roland THIELEKE, EPIDOR, apporte un éclairage en rappelant que la démarche l'élaboration des SAGE reste contractuelle et collective. Lorsque que l'on observe ces démarches contractuelles ou collectives sur d'autres territoires elles se concluent souvent par des positions qui peuvent être le plus petit commun dénominateur. Aussi, il serait souhaitable que les membres du bureau et la CLE aient une exigence d'objectivité et de technicité dans les diagnostics. Si la décision doit être politique, c'est-à-dire prenant en compte plusieurs points de vue, il est nécessaire d'exiger un franc parler dans les diagnostics qui seront réalisés par le porteur ou des experts extérieurs.

M. Jean GALAND acquiesce. Le travail doit être basé sur des critères objectifs quel que soit pour le politique, sa difficulté à l'entendre. Le positionnement politique, s'il doit y avoir, doit se faire par la suite.

M. Serge FOURCAUD conclue en soulignant que cette objectivité a été souhaitée à la dernière CLE, en demandant de disposer de « vrais diagnostics ». Il sera nécessaire d'être rigoureux, exigeant et de bien dissocier les processus si nécessaires (technique/politique).

M. Lionel FREL, Vice-Président de la CLE, rappelle que la Région a lancé une vaste concertation afin de définir sa politique de l'eau. Une deuxième phase est en cours avec un questionnaire en ligne permettant à chaque acteur de s'exprimer sur le diagnostic qui a réuni un très grand nombre d'acteurs dernièrement sur Bordeaux.

M. Georges BARBEROLLE, association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne, demande si la rencontre avec des Présidents de CLE, qui avait été envisagée à la dernière CLE, a été programmée.

M. Serge FOURCAUD répond que cela a été en partie engagé et que cela sera évoqué dans le point n°5.

M. Georges BARBEROLLE souhaiterait également que les membres du Bureau puissent être informés de ce qui se passe en matière de réglementation sur le territoire (arrêtés, réunions/enquêtes publiques). Il prend l'exemple de l'enquête publique en cours concernant l'AVAP de Bergerac qui parle de l'eau.

M. Serge FOURCAUD répond qu'il pourrait être demandé aux EPCI ou collectivités de communiquer ces informations à la CLE, voire de la consulter. Cela pourrait devenir une des futures mesures du SAGE.

Mme Anne CHUNIAUD, DDT de la Dordogne, rappelle que la procédure de consultation est prévue par le code de l'environnement pour les SAGE approuvés. Elle reconnait que peu de dossiers sont mis à consultation des CLE des SAGE non approuvés.

M. Philippe FAUCHET, DDT de la Dordogne, propose que les services de l'Etat, à l'occasion du bureau, puissent faire un point d'actualité réglementaire, par exemple sur les arrêtés sécheresse en cours. Cela pourrait également concerner les démarches en cours en lien avec le domaine de l'eau, complété par une remontée des EPCI. Pour compléter sur les consultations non réglementaires des SAGE non approuvés, le Bureau sera aussi le lieu pour déterminer le type de dossiers sur lequel on consulte la CLE par anticipation. Même si ces avis n'ont pas de valeur réglementaire, cela permettra à la CLE et au Bureau de définir des méthodes et de prendre des habitudes de travail



pour rendre des avis et étudier les dossiers. Cette question pourrait être travaillée au prochain bureau.

M. Benoît WIBAUX, sur la base du retour d'expérience des SAGE Isle Dronne et Dordogne Amont, estime qu'émettre des avis est chronophage, même au sein d'un Bureau, puisqu'il faut coordonner les avis et trouver des rédactions justes, ce qui suppose des allers retours. La proposition de la DDT de la Dordogne lui semble plus intéressante, à savoir : balayer les actualités réglementaires, les arrêtés présentés ou examinés en CODERST, etc. ; et déterminer les sujets importants tels que ceux prévus dans la loi ou les sujets qui paraissent indispensables lorsque le SAGE sera approuvé et nécessitant de produire des avis. Il ne

souhaite pas que la CLE s'engage à produire des avis sur tous les sujets (PLUi, produits industriels, etc.).

M. Serge FOURCAUD réagit en indiquant qu'il sera effectivement nécessaire de cibler les sujets qui seront travaillés au sein de la CLE. Il sera néanmoins peutêtre utile d'interroger les présidents d'EPCI. En effet, il est vain de définir des objectifs et des règles si les maîtres d'ouvrages ou les publics ciblés ne les prennent pas en compte. Peut-être qu'il sera essentiel d'aller dans les réunions qui touchent les documents d'urbanisme pour expliquer les positions de la CLE dans les différentes questions qui seront abordées dans leur documents.

- Trouver les moyens de communiquer et de nouer des liens entre les membres du Bureau
- Etre exigeant et travailler de manière objective dans les constats et le diagnostic
- Favoriser les échanges entre les EPCI et la CLE de manière à favoriser l'information, voire la formulation d'avis, sur les projets de territoire.

Point n°1. Domaine Public Fluvial Présentation de l'action d'EPIDOR

M. Frédéric EHRHARDT, EPIDOR, présente le cadre de l'expérimentation de gestion du DPF entre l'Etat, VNF et EPIDOR. Il expose les orientations de gestion du domaine suivies par EPIDOR ainsi que les moyens et actions mis en œuvre depuis 2015.

Au sujet de l'action de restauration de la carrière de Veyrignac

M. Jean-Marc GAROT indique que les exploitants de carrières ont des obligations de remise en état des sites après exploitation.

M. Roland THIELEKE répond que les cahiers des charges de remise en état des carrières sont bien en deçà des exigences de restauration écologiques, du moins à l'époque de l'exploitation de ladite carrière.

Mme Anne CHUNIAUD confirme qu'ici le site d'exploitation est relativement ancien et que les conditions de remise en état n'étaient peut-être pas forcément détaillées. Néanmoins sur le principe, les exploitants ont l'obligation de résultats en matière de remise en état et pas de moyens. Aussi, le moment venu, il doit être étudié avec la police de l'eau les conditions détaillées de renaturation et de remise en état du site.

M. Frédéric EHRHARDT précise qu'ici, avant l'intervention d'EPIDOR, la remise en état avait déjà eu lieu. Il s'agissait encore d'une installation de stockage qui, une fois enlevée, aurait évolué sans doute vers de la friche.

Concernant le Plan d'Action Environnemental (PAE) et le Projet de Territoire

M. Benoît WIBAUX précise qu'il ne s'agit pas d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) au sens de l'agence de l'eau. Il édicte des grands principes de gestion ou d'actions. Il souhaite savoir où en est le projet de territoire tel qu'imaginé par les élus.

M. Frédéric EHRHARDT répond qu'un document a été formalisé suite à des réunions territoriales. Ce document devrait être partagé par la suite.

M. Roland THIELEKE précise que ces deux documents sont encore en phase de construction. Il confirme que le PAE n'est effectivement pas un PPG. Il est à mi-chemin entre des objectifs généraux et un PPG. Quant au projet de territoire, il faut le construire dans la durée et l'actualiser régulièrement. Il rappelle que ce document doit mettre en avant : comment l'action du gestionnaire peut aider le développement du territoire,



comment la manière de prendre des AOT, de tarifer, etc. peut favoriser les stratégies de développement déjà en place. Il ne s'agit pas d'un projet de développement porté par le gestionnaire et financé. Il s'agit de voir comment le gestionnaire peut aider les dynamiques territoriales à travers son action de gestion.

- Une expérimentation de gestion 2015 2020 par EPIDOR
- Un Plan d'Action Environnemental pour agir sur le volet environnemental
- Un projet de territoire pour imaginer comment l'action du gestionnaire peut favoriser les stratégies de développement du territoire en cours

Point n°2. Navigation sur la Dordogne

M. Frédéric EHRHARDT rappelle que le territoire s'interroge depuis plusieurs années sur les possibilités de navigation sur la Dordogne en amont de Libourne, sujet déjà abordé dans le cadre du Contrat de Rivière. Les débats ont ressurgi en 2016, portés par NAVIDOR et des élus de la Vallée, avec pour ambition de faire remonter les touristes jusqu'à Pineuilh. Des idées imprécises subsistent sur le caractère historiquement navigable de la Dordogne et sur les obligations du gestionnaire. Il présente par la suite l'histoire de la navigation, les obligations du gestionnaire et les enjeux environnementaux.

Un projet « navigation » adapté reste possible mais nécessite de prendre en compte les enjeux environnementaux de la rivière et les enjeux économiques (clientèle ? type de navigation ? retour sur investissement ? multi modalité ? mise en tourisme ?...).

M. Serge FOURCAUD estime que la question de la navigation sur la Dordogne est une question très importante car le tourisme fluvial est en voie de développement. Dans le cadre du Contrat de rivière, il avait été étudié la possibilité de faire fonctionner des petits bateaux électriques à la descente avec une remontée en véhicule. L'intermodalité est aussi à prendre en compte, avec notamment la véloroute voie verte qui permettrait « de faire relais ». Il sera nécessaire de travailler avec l'ensemble des usagers.

M. Bernard MAS indique que des arrêtés de navigation sur la Dordogne non navigable sont pris (en particulier pour les canoës).

M. Philippe FAUCHET précise que la Dordogne est rayée de la nomenclature des voies navigables en amont de Bergerac. Cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas navigable mais qu'elle se navigue au risque et péril des pratiquants, c'est-à-dire sans accompagnement de l'Etat. Concernant les obligations du gestionnaire en matière de sécurité de la navigation, il confirme que cela ne veut pas dire mener les investissements nécessaires au développement de la navigation, mais assurer la signalisation, enlever les embâcles, prévenir les chutes d'arbres menaçant les biens et les personnes, émettre les avis à la batellerie. La Dordogne est une rivière compliquée à naviguer, même sur les secteurs à canoës, c'est pourquoi l'activité est encadrée par des règlements particuliers de police, notamment en période touristique lors de l'affluence estivale. La Dordogne ne sera jamais naviguée comme sur le canal de Bourgogne ou le canal du Midi. Il faut avoir cela à l'esprit. Il ne relèverait pas la même responsabilité de mettre en place une navigation sur

la Dordogne que sur des rivières plus calmes avec moins de variabilités.

M. Benoît WIBAUX demande quelles sont les perspectives d'avancées sur le sujet.

M. Frédéric EHRHARDT répond que le schéma de développement du tourisme fluvial de la Gironde cadre déjà les potentialités futures d'un développement, même s'il est plus tourné vers la Garonne qui concentre beaucoup de flux. Des élus locaux s'intéressent au sujet et souhaitent se forger une conviction en matière de navigation et voir ce dont ils auraient envie pour leur territoire avant de revenir vers EPIDOR.

M. Roland THIELEKE ajoute que le Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais s'intéresse aussi aux questions de développement économique de la rivière. Il s'agit de questions légitimes que se posent les collectivités riveraines. Il y a sans doute des visions irréalistes et des difficultés à ramener un peu de pondération dans le débat.

M. Lionel FREL s'interroge sur le projet de NAVIDOR. Il informe qu'il a l'habitude de naviguer sur une très petite embarcation sur ce secteur et que cela est déjà parfois difficile par endroits. Il imagine mal faire remonter des bateaux d'une taille importante et l'ampleur des travaux à réaliser auquel cas.

M. Roland THIELEKE répond que NAVIDOR souhaite aménager la Dordogne, notamment en créant un chenal de navigation.

M. Philippe FAUCHET rebondit et met en avant que cette demande rentre en confrontation directe avec un certain nombre de réglementations en faveur des milieux aquatiques, en particulier l'arrêté de protection de Biotope, la zone Natura 2000 et les zones de frayères présentes avec tous les enjeux migrateurs connus sur le bassin. Cela serait illusoire d'envisager des travaux de type creusement d'un chenal de navigation qui n'existe pas dans la Dordogne. Cela lui parait réglementairement inenvisageable et il pense que la DREAL, compétente en matière d'espèces protégées et d'évaluation environnementale, irait en ce sens.

M. Jean Paul GAROT ajoute que le caractère sauvage de la rivière Dordogne est l'atout d'attractivité du territoire et qu'il faut donc conserver cet aspect.

M. Jean GALAND ajoute que le changement climatique est également à prendre en compte. Nous devons nous adapter aux conditions actuelles et futures.

- Un projet « navigation » possible mais à réfléchir de manière intégrée en prenant en compte les enjeux environnementaux et d'usages, mais aussi techniques et économiques
- Proposition de transmettre une note aux membres du Bureau



Point n°3. Outil SAGE, retour d'expérience

Mme Mélanie OZENNE fait un rappel sur la portée juridique des SAGE. Le PAGD, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau (notion de compatibilité pour le PAGD et de conformité pour le règlement). En outre, le règlement est aussi opposable aux tiers. D'autres documents doivent être également compatibles avec le SAGE et ses objectifs. Il s'agit notamment des documents d'urbanisme. Les administrations concernées sont l'Etat, les collectivités et les établissements publics.

Des exemples de mesures mises en œuvre sur des SAGE approuvés sont exposés :

- Zones humides : Inscrire et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme (délais 3 ans – cartographie et classement) ;
- **Etiage** : Interdiction de remplissage des plans d'eau en période d'étiage du 1er avril au 31 octobre :
- Migrateurs: S'assurer de la fonctionnalité des passes à poissons (suivi 1 fois par semaine en période de migration/ 1 fois par mois hors période/ après chaque crue)
- **Inondations** : Réaliser et fiabiliser les PCS / réaliser des diagnostics de vulnérabilité ;
- Pollutions: Ne pas dépasser 0,5 μg/l en pesticides totaux dans les cours d'eau, détruire mécaniquement les couverts végétaux;
- **Urbanisme** : Elaborer des notes d'enjeux spécifiques à chaque territoire (PLU, SCOT) ;
- Accompagnement des acteurs : Animation du réseau des techniciens de rivière pour favoriser la mise en œuvre du SAGE;
- Etc.

Il est notamment précisé que les programmes et décisions d'aides financières dans le domaine de l'eau font partis des décisions administratives concernées par le rapport de compatibilité ou de conformité.

Mme Anne CHUNIAUD complète en énumérant les champs possibles relatifs au règlement des SAGE précisés dans l'article R. 212-47 du Code de l'environnement et informe de l'existence d'un guide ministériels d'aide à la rédaction du règlement.

M. Benoît WIBAUX informe que l'Agence de l'Eau a lancé un marché à bon de commande pour appuyer juridiquement les CLE lors de la rédaction des SAGE du bassin Adour Garonne. Ce marché court jusqu'à fin 2018.

M. Stéphane WAGNER comprend le souhait du Président de ne pas se brider dès le départ sur les envies de mesures pour le territoire mais pense que la démarche SAGE est assez limitée dans ses possibilités d'actions ce qui pourrait générer une certaine frustration des participants à la concertation.

Références à consulter :

- Circulaire n° 10 du 21/04/08 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux

http://www.gesteau.fr/sites/default/files/10 2008 circulaire SAGE.pdf

- Guide d'aide à la rédaction du règlement des SAGE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

http://www.gesteau.fr/sites/default/files/guidereglement-final.pdf

- Préconisations pour la rédaction du règlement d'un SAGE, guide pratique (agence de l'eau Adour Garonne)

Point n°4. Etat initial Présentation de la méthode de travail pour avis

Mme Mélanie OZENNE rappelle les principaux enjeux du territoire :

• Qualité des eaux : pollution par les phytosanitaires, pollution par les nitrates, effluents vitivinicoles, bouchon vaseux, rejets industriels et de STEP/réseaux de collecte, qualité de l'eau potable, qualité des eaux de baignade ...

- Inondations : présence de digues sur la partie aval, 2 TRI, ruissellement, ...
- Etiages : étiages, lien étiages/qualité des eaux, bouchon vaseux, navigation, changement climatique, etc.
- Milieux naturels: poissons migrateurs (axe/affluents), Natura 2000, zones humides/aménagement du territoire, etc.

Trois commissions thématiques territoriales sont proposées pour échanger et recueillir les savoirs locaux et ceux des experts : qualité, quantité, milieux naturels ; avec des thèmes transversaux : aménagement du territoire, usages, etc.

La composition des commissions pourrait être la suivante : membres de la CLE, EPCI, acteurs spécialistes non membres de la CLE (fédérations de pêche 33-47, Chambres d'agriculture 33-47, syndicats de rivière, SATESE, services des Départements/Régions/Etat (DREAL, ARS, AFB, DDT), Agrobio, CCI, APN, porteurs de SCOT, associations d'usagers, etc.)

Le calendrier prévisionnel suivant est proposé :

- Juillet-Septembre : Poursuite du travail de recueil et d'analyse des données pour formalisation d'un pré – état initial ;
- Fin octobre-début novembre : partage du travail en commissions thématiques territoriales (-> recueil des savoirs locaux et des spécialistes) :
- Mi-novembre : retour du travail en commissions au groupe technique ;
- **Décembre :** présentation du travail en Bureau de CLE ;

• 1er semestre 2018 : finalisation du travail pour validation en septembre.

Parmi les enjeux importants, M. Philippe FAUCHET et M. Benoît WIBAUX soulignent la nécessité de faire ressortir les enjeux relatifs aux inondations et à l'équilibre quantitatif. Notamment dans la préparation des commissions thématiques.

M. Jean GALAND ajoute que des documents cadres déjà existant tels que par exemple, les documents d'objectifs Natura 2000, peuvent aussi orienter les mesures du SAGE et que l'on ne part pas de rien.

Les participants s'accordent sur les notions de transversalité de certaines thématiques dont il faudra tenir compte lors des réunions (aménagement du territoire, usages, changement climatique).

Plusieurs membres du Bureau souhaiteraient pouvoir disposer de documents avant les réunions, voire que le Bureau se réunisse afin de pouvoir s'approprier les éléments en amont.

M. THIELEKE propose que les documents soient envoyés en amont et doublés d'un contact de l'animatrice du SAGE. Une réunion informelle pourrait être organisée si cela le nécessitait.

- Des sujets transversaux à traiter dans toutes les commissions : aménagement du territoire, usages (particulièrement agricoles), changement climatique
- Laisser la possibilité au territoire d'apporter sa connaissance, son expertise et son avis



Point n°5. Actualités

- SCOT présents sur le périmètre du SAGE

Mme Mélanie OZENNE

Un courrier leur a été adressé début juin afin de les informer de l'engagement des travaux du SAGE et de solliciter d'ores et déjà leur expertise pour les futures commissions territoriales.

- Cartographie des cours d'eau en Gironde

Mme Mélanie OZENNE

Les CLE des SAGE de la Gironde ont été consultées par la DDTM 33 en mars dernier afin de rendre un avis sur le projet de cartographie des cours d'eau d'ici le 15 juin dernier. A l'initiative des animateurs de SAGE du département, un courrier de réponse commun des Présidents de CLE a été adressé en mai afin de demander un report de délai en raison des enjeux et du travail de concertation à mener. En parallèle, l'ensemble des membres de la CLE a été informé par mail de cette démarche. Cette information a été accompagnée d'une note technique ainsi que des éléments cartographiques mis à disposition par la DDTM.

Le Préfet a accordé un report, avec un délai supplémentaire de consultation à septembre.

Les Présidents de CLE des SAGE Dordogne Atlantique et Isle Dronne (M. Pascal DEGUILHEM) proposent de traiter cette question en inter-SAGE en invitant les deux CLE à une réunion de travail le 21 septembre prochain à Libourne.

M. Serge FOURCAUD interroge la DDT de la Dordogne sur une éventuelle consultation de la CLE pour ce département.

M. Philippe FAUCHET répond que la chronologie est différente en Dordogne. Il a été choisi de produire une cartographie avec les moyens disponibles et de la mettre en ligne. Un travail est réalisé par la Chambre d'Agriculture et un dispositif d'expertise de terrain mis en œuvre lorsqu'une demande de modification est faite. L'objectif étant d'aboutir à une cartographie validée à 80 %. C'est à l'issue de ce travail que la consultation sera élargie (peut-être en 2018). Aujourd'hui, 24 % de la cartographie est contestée par la profession agricole. L'objectif de la cartographie n'est pas de définir légalement quels sont les cours d'eau mais d'être un appui pour les pétitionnaires et la police de l'eau. Cette cartographie reste révisable. A l'aval, en Gironde, la question est plus complexe : la distinction cours d'eau/fossés est plus difficile dans certaines zones (massif des landes, etc.).

M. Lionel FREL s'étonne que l'on arrive à cette situation alors que les cours d'eau sont cartographiés depuis longtemps, notamment par l'IGN.

- Arrêté préfectoral de composition de la CLE

Mme Mélanie OZENNE

Suite à une re-désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération du Bergeracois, l'arrêté de CLE devrait être modifié au cours de l'été.

- Agence de l'eau Adour Garonne

M. Benoît WIBAUX

L'agence organise un forum de l'eau le 28 septembre prochain à Brive afin de présenter la SOCLE (stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau) ainsi que [ajout postérieur à la réunion du bureau] le Plan d'Adaptation au Changement Climatique et la préparation du 11ème programme d'intervention.

Le comité de bassin a commandé une étude pour définir un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin Adour Garonne. L'étude est prévue sur une durée de 18 mois.

- EPTB Dordogne

M. Roland THIELEKE

EPIDOR lance une étude prospective pour évaluer comment les stratégies d'aménagement du territoire peuvent tenir compte du changement climatique et permettre d'en atténuer les impacts sur les milieux. Le changement climatique est important, mais il ne s'agit pas du seul paramètre pris en compte : l'évolution du territoire, la démographie, etc. Elle sera plutôt tournée vers les collectivités porteuses de stratégies

territoriales et d'aménagement de l'urbanisme. L'étude est prévue sur une durée de 18 mois.

- Préfecture de Dordogne :

M. Philippe FAUCHET

La préfète a souhaité que s'engage une réflexion sur l'adaptation au changement climatique de l'agriculture Périgourdine. Une étude sera menée dans le cadre d'un co-pilotage Chambre d'Agriculture/Etat avec des partenaires associés tels que le Département. Le travail débutera à la rentrée avec l'appui d'une équipe d'étudiants de l'université de Bordeaux Sup Agro. L'ensemble des filières agricoles (maraichage, arboriculture, agriculture fourragère, etc.) sera étudié.

Les conclusions de cette étude pourraient éventuellement être présentées en Bureau.

-Situation hydrologique sur le bassin de la Dordogne aval

M. Philippe FAUCHET

Après un démarrage de la saison d'étiage avec des débits très bas et des températures très élevées dès la mi-juin, les précipitations très importantes, entre 70 et 140 mm selon les secteurs (un peu moins sur le sud du Département et les affluents rive gauche de la Dordogne), ont permis d'arriver aujourd'hui à une situation de mi-juillet que l'on pourrait qualifier d'« habituelle » à cette saison avec tout de même des chutes rapides de débits pour les petits affluents de la Dordogne. Cependant, globalement, la situation s'est améliorée pour les productions agricoles permettant de suspendre l'irrigation un certain temps. La vigilance reste de mise et un nouvel arrêté est pris ce jour en Dordogne afin d'ajuster les mesures. Pour le bassin de la Dordogne aval, les cours d'eau suivants sont passés en alerte : la Conne, la Gardonnette, d'Estrop, le Seignal, la Lidoire ; et la Couze en alerte renforcée.

- Débits de la Dordogne :

M. Bernard MAS

Les débits sont actuellement trop importants, notamment pour la pratique du canoë kayak dans le Lot, en raison des pluies. Les barrages sont remplis et EDF déstocke expliquant le maintien de débits élevés. Les débits vont rester élevés encore quelques jours. Jusqu'ici 100 m³/s étaient lâchés à Argentat et les débits devraient être ramenés à 60 m³/s dans le weekend et à 80 m³/s en début de semaine prochaine.

Du point de vue de l'écologie, M. Roland THIELEKE informe que les variations de débit ont occasionné des impacts. Des mortalités ont pu être observées lors des derniers suivis écologiques menés dans le cadre de la « convention éclusées », notamment sur la Maronne.

Il informe qu'un site internet permet d'avoir des informations sur les débits, l'étiage, les éclusés, le remplissage des barrages, etc.

http://www.debits-dordogne.fr/

M. Bernard MAS informe que les stations de mesure peuvent être perturbées à certains endroits.

M. FOURCAUD conclut et propose qu'une intervention d'un expert extérieur puisse être programmé à chaque Bureau afin d'alimenter la connaissance et les réflexions des membres.



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnaud-la-Chapelle 05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique 06 30 53 96 64